

DISSOLUTION ANTICIPÉE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse : Rue de Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C
Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire du fonds commun de placement FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son conseil d'administration, réuni en date du 25 juin 2024, a décidé la liquidation par anticipation dudit FCP. La liquidation du fonds est motivée par la non réalisation des objectifs fixés au niveau de son prospectus d'émission en vigueur.

A cet effet et en application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, TRADERS INVESTMENT MANAGERS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES.

Le Collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 03 septembre 2024, a décidé d'agréer la liquidation anticipée de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au **03 septembre 2024**. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date. En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, TRADERS INVESTMENT MANAGERS assume les fonctions de liquidateur du fonds.